



**MAIRIE DE LABATUT**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 AVRIL 2023**

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09
- absents : 02
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :  
**30/03/2023**

**OBJET**

Approbation  
&  
Vote  
Du compte  
administratif 2022

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**06 avril 2023**  
et publication du  
**06 avril 2023**

Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.

**Le secrétaire de séance,**

**Mme PERIDON-  
GONZALEZ Janine,**

**La 1<sup>er</sup> adjointe,**

**Mme PERIDON-  
GONZALEZ Janine,**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPIY, Le Maire.

**Étaient présents :** M. CRESPIY Jean, M. LEMOINE Denis, M. PERROT Alain, Mme PECCATTE Bernadette, M. DENOS Bernard, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, M. VIDOTTO Matthieu, M. PEDOUSSAUD Jean, M. BELBEZE Jean-Jacques

**Étaient absents excusés :** Mme CARTAILLAC Aude,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.**

**Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal, en date du 03 avril 2023, approuvant le Compte de gestion de l'exercice 2022;

**CONSIDERANT** que Monsieur Le Maire a quitté la séance et que le Conseil Municipal siège sous la Présidence de madame la 1<sup>er</sup> Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, résumé comme suit :

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	37 005.18€	RECETTES :	50 952.57€
SOIT un excédent de <b>13 947.39€</b>			

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	101 951.88€	RECETTES :	141 165.55€
SOIT un excédent de <b>39 213.67€</b>			

**Total cumulé en dépenses = 138 957.06€**

**Total cumulé en recettes = 192 118.12€**

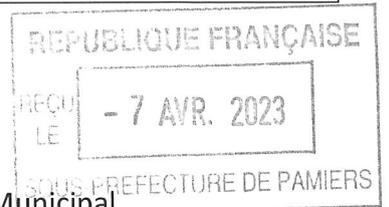
**Report exercice antérieur = 78 699.77€**

**Résultat de clôture d'exercice 2022 = +230 180.61€**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**ADOpte** le Compte de Gestion du Budget Principal de la mairie de Labatut, établi par l'inspecteur divisionnaire, pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du même exercice.

**Pour extrait conforme**



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
		101 951,88		141 165,55	
	Section d'investissement	B	37 005,18	H	50 952,57

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C		I	
		0,00	(si déficit)	43 699,77	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	133 319,78
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D		= G+H+I+J
	138 957,06		369 137,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
		0,00		0,00	
	Section d'investissement	F	38 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	38 000,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	101 951,88	= G+I+K	184 865,32
	Section d'investissement	= B+D+F	75 005,18	= H+J+L	184 272,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	176 957,06	= G+H+I+J+K+L	369 137,67

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 38 000,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

commune de LABATUT - budget Communal - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.